

# PENDANT LE CONFINEMENT, PRENEZ SOIN DE VOUS, NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE IMMEUBLE

N° 1 - 25 MARS 2020

## Pendant le confinement, Foncia reste à votre service

Chers clients, chères clientes,

Dans la situation exceptionnelle que nous vivons, il me semble essentiel de maintenir un lien avec chacun et chacune d'entre vous.

Si nos agences sont fermées jusqu'à nouvel ordre, notre activité à votre service demeure une de nos priorités. Bien évidemment, la santé de nos équipes, comme celle de nos clients, est notre principale préoccupation, et elle passe par le respect absolu des gestes barrières et des consignes des autorités de santé.

Nos équipes restent mobilisées. En télétravail ou sur site, leur engagement est total afin de garantir la continuité du bon fonctionnement de votre copropriété, notamment pour faire face aux urgences, et pouvoir régler les dépenses courantes de fonctionnement, d'entretien, de nettoyage, de sécurité, de gardiennage...

Vous pouvez joindre vos contacts habituels par e-mail ou par téléphone, et votre agence via le site clients [MyFoncia.com](#).

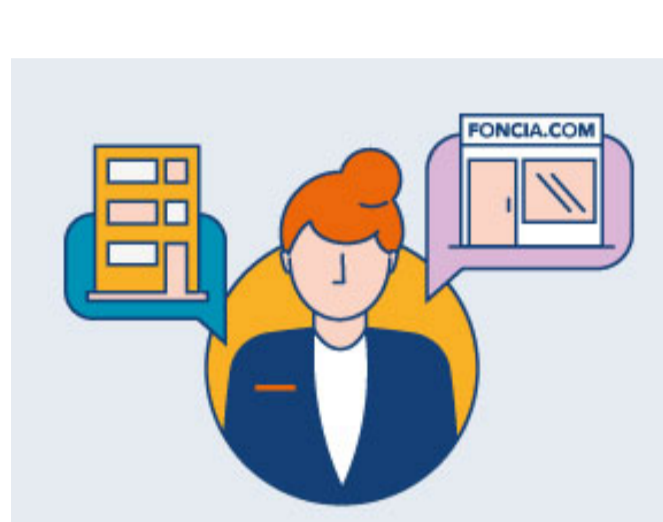
Prenez soin de vous, nous prenons soin de votre immeuble.

Philippe Salle  
Président du groupe Foncia

## FONCIA À VOTRE SERVICE

**Accéder au site clients [MyFoncia.com](#) : c'est très simple !**

Grâce à MyFoncia, vous pouviez déjà accéder en ligne à vos comptes, à vos informations, à vos règlements, et ce, à tout moment. N'attendez plus pour vous y connecter ! C'est évidemment gratuit, et simple d'accès.



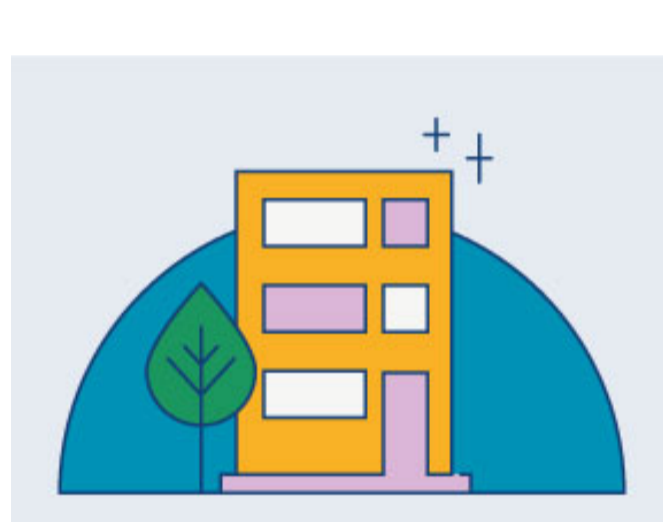
Si vous rencontrez un problème de connexion à MyFoncia, une assistance téléphonique est à votre disposition, désormais joignable du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 19 h 00.

Sur l'espace client MyFoncia, vous pouvez interagir avec votre agence, consulter vos documents, régler vos appels de fonds en toute sécurité... Simplifiez-vous la vie avec [MyFoncia.com](#).

## LA VIE DE VOTRE IMMEUBLE

**Les interventions dans votre immeuble en période de confinement**

Qui nettoie les parties communes ? Les poubelles de mon immeuble sont-elles bien sorties ? Les règles d'hygiène de base sont-elles bien respectées ? Est-ce normal qu'il y ait une intervention dans ma cage d'escalier ? Que faire en cas d'urgence (fuite de gaz, fuite d'eau, panne d'ascenseur...) ?



Pour répondre à toutes ces questions, Foncia a mis en place un protocole très strict qui vise à répondre au mieux et au plus vite à vos demandes, tout en assurant une protection et une sécurité optimale des copropriétaires et des prestataires de service.

Dans ces circonstances exceptionnelles, certaines prestations ou certains travaux doivent continuer (entrée et sortie des poubelles, nettoyage des parties communes, maintenance des ascenseurs, vérification de la sécurité incendie...), et d'autres, au contraire, sont suspendus (ex : travaux non urgents...). La liste est longue, c'est pourquoi toutes nos équipes ont reçu des instructions précises pour chaque cas.

Nous demandons à chaque personne qui travaille, pour prendre soin de votre immeuble, de respecter scrupuleusement les gestes barrières et les consignes d'hygiène édictées par le gouvernement. Nous vous remercions également de bien suivre les règles strictes de distanciation sociale pour vous protéger et les protéger.

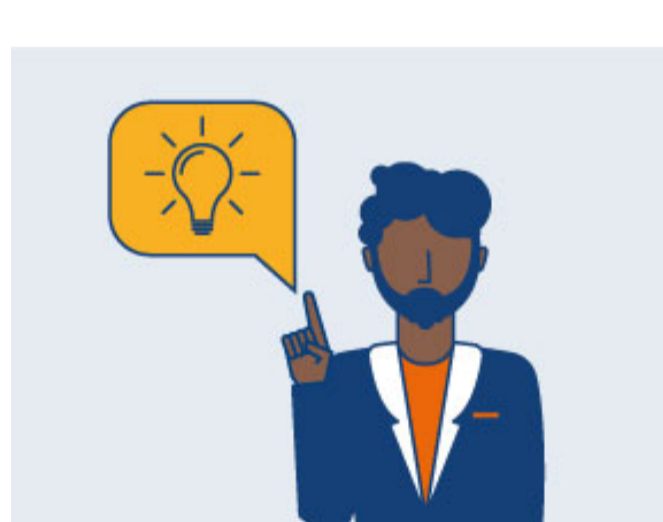
En cas d'urgence, nous vous invitons à contacter vos interlocuteurs habituels par téléphone ou par e-mail, ou via le site clients [MyFoncia.com](#). Vous pouvez également vous rendre sur [agence.foncia.com](#) pour retrouver facilement votre agence et ses coordonnées.

Pour en savoir plus sur les travaux d'urgence, [cliquez ici](#) pour découvrir la chronique « On parle immo » qui répond à la question : « Le syndic peut-il engager des travaux d'urgence sans l'accord des copropriétaires ? »

## LA QUESTION PRATIQUE

**Quelles ont les mesures de barrières collectives dans mon immeuble ?**

Le ministère de la Santé a décrit précisément les [gestes barrières individuels](#) à suivre à la lettre pour lutter contre la propagation du coronavirus Covid-19.



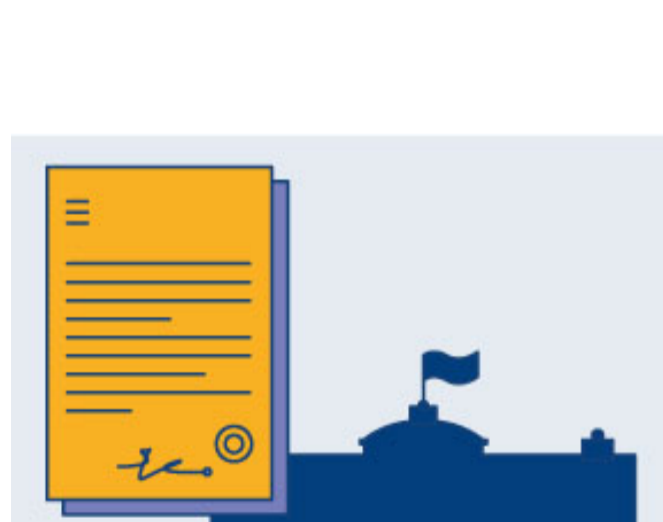
Pour en savoir plus sur les gestes barrières collectifs afin de vous protéger et de protéger les autres :

- Téléchargez les affichettes prévues pour vos immeubles.
- [Cliquez ici](#) pour télécharger l'affichette gestes barrières et FAQ.  
[Cliquez ici](#) pour télécharger l'affichette gestes barrières.  
[Cliquez ici](#) pour télécharger l'affichette FAQ.
- Lisez notre article « [Comment se protéger du coronavirus Covid-19 dans son immeuble ?](#) ».

## LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

**Report des assemblées générales**

Vous pouvez compter sur la mobilisation de nos équipes pour assurer la continuité de la gestion de votre patrimoine. Toutefois, pour rappel, le gouvernement nous a demandé de procéder, jusqu'à nouvel ordre, à l'annulation de :



- toutes les assemblées générales, déjà convoquées ou à convoquer,
- toutes les réunions physiques du conseil syndical,
- toutes les visites d'immeubles qui ne relèvent pas de l'urgence.

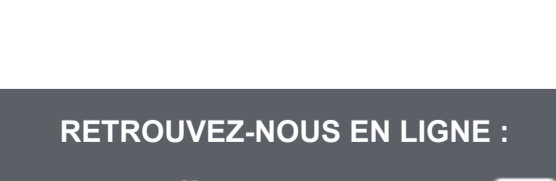
## LA FAQ

**Nos réponses à vos questions**

Comment se connecter à MyFoncia ? Comment contacter mon agence ? Comment passer au paiement en ligne ? Retrouvez les réponses à vos principales questions sur [foncia.com](#).



## RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE :



Pour toujours recevoir nos messages dans de bonnes conditions, vous pouvez ajouter [info@emailing.foncia.fr](mailto:info@emailing.foncia.fr) à votre carnet d'adresses ou à la liste des expéditeurs autorisés.

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de la part de Foncia, vous pouvez vous retirer de notre liste de diffusion en cliquant sur le lien suivant : [se désabonner](#).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version en vigueur et au Règlement européen (UE) 2016/679, vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et de suppression des informations vous concernant, à formuler auprès de Foncia Groupe en contactant directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : [dpo@foncia.com](mailto:dpo@foncia.com).

Merci de ne pas répondre à ce mail car il ne pourra pas être traité.